



Votre contact GONCALVES FERRINHO ANA CATARINA
Tél +33 04 72 81 27 80
Email labsdira-commande.vws@veolia.com
Code consolidation SG660 /004

Facture

Facture n° 26000242 RI 00930
Date facture 13/02/2026
Notre référence interne 93033666 SA 00930
Date commande 05/02/2026

Adresse de Livraison

SCHMIDT GROUPE
 20 RUE WESTRICH
 67600 SELESTAT
 France

Adresse de facturation

REDUCIO
 5 RUE DU TALUS
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 France

Référence du client

N° Client 2830592
Nom Client REDUCIO
Tél
Fax
Email
N° Ident. Intracommunautaire FR90750635690
Code VIE client S9999 /001

Référence de facturation

Projet 930300
Délai de paiement 45 Jours fin de Mois
Date d'échéance 31/03/2026
Méthode de facturation Envoi par email

Références Commande

N° Commande associé
N° de Commande Client BC-208397

Références Livraison

N° Bon de Livraison 2849716
Date de livraison
N° Site 2814731 SCHMIDT GROUPE
Tél
Fax
Email

Pour le Compte de SCHMIDT GROUPE, N° BC-208397/N_ORDRE_NA
 Contact livraison
 Nom : Adrien ECKENFELDER

Florent LELOUP
 07 68 92 60 91

N° de Ligne	Référence Article	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT (EUR)	Prix Total HT (EUR)	Taux TVA
1,000	AARIXD200697	2,000	Unité	347,0000	694,00	20,000 %
	Description REGENERATION STD E500					
2,000	R11SERFRSDI	1,000	Unité	38,0000	38,00	20,000 %
	Description FRAIS ADMINISTRATIFS ET GESTION AQUADEM					

Montant Hors TVA	Taux TVA	Montant TVA
732,00	20,000 %	146,40

Références Bancaires

Banque	Société Générale Entreprise
Devise	EUR
N° Compte	00022009413
Banque/Guichet	3000302270
IBAN	FR7630003022700002200941392
SWIFT	SOGEFRPP
Bénéficiaire	VEOLIA WATER STI

Montant Hors TVA	732,00
Montant TVA	146,40

Total TTC	878,40
Devise	EUR

Adresse Bancaire

Société Générale Entreprise

VEOLIA WATER STI
 Siège social : L'Aquarène
 1, place Montgolfier - 94417 Saint-Maurice Cedex - France
 SAS, au capital de 2 000 000 €
 APE 2829B 353 385 719 RCS Créteil
 Code TVA Intracommunautaire : FR 34 353 385 719
 Tél. +33 (0)1 45 11 55 55 - Fax +33 (0)1 45 11 55 00
 Mail : infosti@veolia.com - www.veoliawatersti.com

VEOLIA WATER STI
 AGENCE EST
 PARC SAINT JACQUES
 37 BIS RUE ALBERT EINSTEIN
 54320 MAXEVILLE
 France
 SIRET: 35338571900318
 Company Vector Code: SG660/004





Votre contact GONCALVES FERRINHO ANA CATARINA
Tél +33 04 72 81 27 80
Email labsdira-commande.vws@veolia.com
Code consolidation SG660 /004

Facture

Facture n° 26000242 RI 00930
Date facture 13/02/2026
Notre référence interne 93033666 SA 00930
Date commande 05/02/2026

Adresse Bancaire

17 bis place des Reflets / TOUR D2
 TSA 83333 - 8eme étage
 92030 LA DEFENSE CEDEX
 France

Paielement - Mention légale

"les prestations et les ventes seront réalisées selon les Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services de Veolia Water STI ci-jointes."

Adresse d'envoi de vos chèques VEOLIA WATER STI - 2 Rue de
 Lombardie - 69150 DECINES
 Adresse pour vos avis de virement compta-decines.vws@veolia.com

« En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ramené au jour de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Aucun escompte ne sera accordé.»

VEOLIA WATER STI
 Siège social : L'Aquarène
 1, place Montgolfier - 94417 Saint-Maurice Cedex - France
 SAS, au capital de 2 000 000 €
 APE 2829B 353 385 719 RCS Créteil
 Code TVA Intracommunautaire : FR 34 353 385 719
 Tél. +33 (0)1 45 11 55 55 - Fax +33 (0)1 45 11 55 00
 Mail : infosti@veolia.com - www.veoliawatersti.com

VEOLIA WATER STI
 AGENCE EST
 PARC SAINT JACQUES
 37 BIS RUE ALBERT EINSTEIN
 54320 MAXEVILLE
 France
 SIRET: 35338571900318
 Company Vector Code: SG660/004





Votre contact GONCALVES FERRINHO ANA CATARINA
Tél +33 04 72 81 27 80
Email labsdira-commande.vws@veolia.com
Code consolidation SG660/004

Facture

Facture n° 26000242 RI 00930
Date facture 13/02/2026
Notre référence interne 93033666 SA 00930
Date commande 05/02/2026

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Article 1. - Application des CGV – Opposabilité -

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après les « CGV ») sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur (ci-après l'« Acheteur ») en vue de la passation de commande (ci-après la « Commande ») passée auprès de VEOLIA WATER STI (ci-après le « Vendeur »). En conséquence, le fait de passer Commande implique l'adhésion de l'Acheteur aux présentes CGV, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Toute condition contraire, et notamment toutes conditions générales ou particulières émanant de l'Acheteur, y compris ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance, sauf acceptation préalable et écrite du Vendeur. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir, au cours de l'exécution de la Commande, de l'une quelconque des dispositions de ces CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces dispositions. Les présentes CGV sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée à l'Acheteur et qu'elle prendra effet un (1) mois après réception de la notification.

Article 2. – Généralités –

Les prix et renseignements techniques portés sur les catalogues, prospectus et tarifs n'ont qu'un caractère indicatif et documentaire et n'engagent en aucun cas le Vendeur qui se réserve la faculté d'apporter toutes modifications de disposition de forme, de dimensions ou de matières à ses appareils et éléments d'appareils, dont les gravures, photos et descriptions figurent sur ses imprimés pour publicité. Les présentes CGV s'appliquent à toute livraison de produits, matériels et/ou équipements, consommables ainsi qu'à toutes prestations associées, ou à toutes autres interventions ponctuelles ou récurrentes telles que définies aux conditions particulières, ou dans le cadre d'offres techniques et commerciales du Vendeur ou devis faisant l'objet d'une confirmation de Commande.

Article 3. - Commande

La Commande est en vigueur au jour de la notification par le Vendeur de la confirmation de la Commande, ou, au gré du Vendeur au commencement d'exécution de la Commande. Aucune modification ou réfaction de Commande ne peut être demandée par l'Acheteur sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Toute prestation commencée sera due en intégralité.

Article 4. – Prix –

4.1- Le prix de la Commande est ferme et définitif. Les prix entendent, départ, hors taxes, sur la base des tarifs communiqués à l'Acheteur. Sauf conditions particulières, les frais de port et d'emballage sont toujours à la charge de l'Acheteur. Nonobstant ce qui précède, le prix de la Commande pourra faire l'objet d'un ajustement convenu entre les parties dans les cas suivants : i) Délai de plus de deux (2) mois s'écoulant entre la date d'établissement du devis par le Vendeur et la date d'intention de commande notifiée par l'Acheteur, ii) Variation significative des cours de matériaux et/ou matières premières objet de la Commande. 4.2- **développement durable** : Au regard des contraintes législatives en matière d'Elimination des Déchets issus des Equipements Electriques et Electroniques et des Produits électroniques en Fin de Vie (ci-après DEEE ou PEEFV), le Vendeur a la faculté de proposer à l'Acheteur des modalités de retraitement de ces déchets, dont les coûts y écartés seront supportés par l'Acheteur et feront l'objet une facturation spécifique.

Article 5. - Paiement –

Les paiements sont effectués selon l'échéancier fixé par les parties dans la Commande. Sauf stipulations contraires, le paiement sera réalisé par virement bancaire, trente jours suivant la date d'établissement de facture par le Vendeur. Le paiement sera considéré comme réalisé au jour de l'encaissement effectif. En cas de retard de paiement pour des motifs non imputables au Vendeur, le Vendeur aura la faculté de : a) Suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au versement de l'arriéré; et/ou b) Exiger, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ramené au jour de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Aucun escompte ne sera accordé. Si à l'expiration d'un délai d'un mois à partir de l'échéance, l'Acheteur ne s'est pas acquitté de la somme due, le Vendeur aura la faculté, par simple lettre de résoudre de plein droit la Commande et d'exiger de l'Acheteur le règlement de toutes les sommes dues pour les produits livrés et le remboursement de toutes les dépenses justifiées qu'il a dû engager en exécution du contrat et ce sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la Commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'obligation immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le Vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Article 6. - Livraison –

6.1. **Modalités – 6.1.1 Livraison** - Sauf dérogation écrite et dûment acceptée par le Vendeur, la livraison des produits, matériels et/ou équipements aura lieu dès leur mise à disposition sur site du Vendeur et pourra faire l'objet de la signature d'un bon de livraison. A défaut de signature du bon de livraison et/ou de contestation ou réserves de l'Acheteur dûment formulées par écrit dans les 72 heures suivant la date de livraison, la livraison sera considérée comme effective. 6.1.2 – **Intervention** Lorsque le Vendeur est tenu au titre de la Commande, au transport, à la réalisation de prestations de montage, d'installation et/ou de mise en service des matériels et/ou équipements fournis ou tout autre types d'intervention dûment commandées par l'Acheteur, la livraison correspondante sera considérée comme effective à

compter de la date d'établissement par le Vendeur du rapport d'intervention et/ou bon de service dûment signé(s) de manière contradictoire avec l'Acheteur. A défaut de signature dudit rapport ou bon de service les réclamations ou réserves doivent être formulées dans les délais prescrits au 6.1.1 à compter de la date d'intervention ci-avant. 6.1.3. - **Réception** - La Réception constitue l'acte par lequel le Vendeur et l'Acheteur fixent la date d'achèvement conforme des prestations objet la Commande. Les réclamations ou réserves sur les vices apparents ou sur la non-conformité des équipements et/ou matériels livrés et/ou installés, doivent être formulées par écrit au jour de l'établissement du procès verbal faisant office de réception ou en l'absence de signature dudit procès verbal, dans les délais prescrits à l'article 6.1.1 ci-avant à compter de la date de notification dudit procès verbal faisant office de réception définitive. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin sans accord préalable et écrit du Vendeur sous peine d'exclusion de toute garantie. 6.2. - **Délais** - Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport et/ou de disponibilité du Vendeur. En conséquence, les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, pénalités en tout genre, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si dans le délai de un mois après une mise en demeure restant infructueuse le produit n'a pas été livré la Commande pourra alors être résolue de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties ; l'Acheteur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts. Dans le cas où le délai de livraison serait expressément considéré dans la Commande comme une condition essentielle et déterminante, et en cas de retard de plus de 10 jours dans la livraison des produits, matériels ou équipements pour des raisons exclusivement imputable au Vendeur, des pénalités de retard à caractère libératoire d'un montant global et forfaitaire de 1/3000ème du prix de la Commande et plafonné à 5 % du prix de la Commande pourront être appliquées par l'Acheteur. Les pénalités de retard seront payées par transfert bancaire exclusivement. Sauf stipulations contraires, les délais de livraison commenceront à courir à compter de la date d'entrée en vigueur de la Commande. 6.3. - **Propriété - Risques - 6.3.1.** Le Vendeur conserve la propriété des produits, matériels et/ou équipements objet de la Commande jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix correspondant en principal et accessoire. L'Acheteur devra veiller jusqu'au transfert de propriété à son bénéfice, à la bonne conservation des codes d'identification apposés par le Vendeur sur les produits, conformément aux mentions portées sur les documents de vente. En cas de saisie-arrest ou toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'Acheteur devra impérativement en informer le Vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'Acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits et/ou matériels et équipements. 6.3.2. Le transfert des risques des produits, matériels et/ou équipements objet de la Commande s'opère à compter de la livraison et/ou réception telle que prévue à l'article 6.1 ci-avant. 6.4. - **Accès au site** - En cas de livraison par les soins du Vendeur ou par un transporteur sur site de l'Acheteur, le site devra être facilement accessible en toute sécurité. L'Acheteur s'engage à maintenir le lieu d'intervention du Vendeur en un état tel que tous les appareils soient aisément accessibles et à permettre au Vendeur la libre circulation et toute sécurité au matériel et/ou équipement ainsi qu'à mettre à sa disposition toute documentation technique nécessaire sur le matériel.

Article 7. - Retours -

7.1. - En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits, matériels et/ou équipements livrés, dûment constatés par le Vendeur dans les conditions prévues à l'article 6.1 ci-avant, l'Acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits, matériels et/ou équipements au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts. 7.2. **-Modalités** - Tout retour de produits, matériels et/ou équipements doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et l'Acheteur. Tous produits, matériels et/ou équipements retournés sans cet accord sera tenu à la disposition de l'Acheteur et ne pourra pas être réutilisé sans l'accord d'un quelconque avoir. Les frais et les risques du retour sont à la charge de l'Acheteur. Aucun retour ne sera accepté à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant la date de livraison du produit considéré. Les produits, matériels et/ou équipements retournés sont accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le Vendeur les a livrés. 7.3. - **Conséquences** - Toute reprise acceptée par le Vendeur pourra faire l'objet de l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

Article 8. - Garanties –

Le Vendeur garantit les matériels et/ou équipements vendus, à l'exclusion des produits chimiques, consommables et pièces de rechange accessoires aux équipements, objet de la Commande contre tout défaut non apparent de fabrication, pendant une durée maximum de douze mois à compter de leur livraison correspondante au titre de l'article 6.1 ci-avant, sous réserve d'une notification détaillée par l'Acheteur à bref délai. La garantie ne couvre pas les pièces d'usure et autres consommables. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation au choix du Vendeur des pièces fournies par le Vendeur et reconnues défectueuses par son service technique. Pendant la période de garantie, les pièces réparées ou les pièces de remplacement seront garanties pour la période restant à courir de la garantie initiale. La garantie ne couvre pas les frais de démontage,

remontage, transport des pièces et déplacement du personnel du Vendeur. La garantie est exclue notamment dans les cas suivants : installation, stockage, utilisation du matériel non conforme à sa destination, aux prescriptions du Vendeur ou aux règles de l'art, détériorations ou accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, modification des conditions d'exploitation, non respect des recommandations d'exploitation et/ou de maintenance et plus généralement de tout évènement non imputable au Vendeur. La garantie est exclue également en cas d'intervention, réparation ou démontage du matériel par une autre société que le Vendeur ou par un tiers non agréé par ledit Vendeur. Cette garantie au titre de l'article 8 est exclusive de toute autre garantie orale, écrite, expresse, implicite ou légale.

Article 9. – Responsabilité du Vendeur –

Le Vendeur est tenu à une obligation de moyen relative aux performances attendues par les produits, matériels et/ou équipements fournis et/ou prestations associées, n'ayant aucune maîtrise de l'utilisation et/ou de l'exploitation et/ou de la maintenance préventive desdits produits, matériels et/ou équipements. La responsabilité du Vendeur est strictement limitée aux obligations définies dans les présentes CGV et demeure limitée aux seuls dommages directs et matériels à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou matériels consécutifs ou non consécutifs. En outre, Le Vendeur exclut toute obligation d'indemnisation ou réparation du manque à gagner, des coûts additionnels d'exploitation, des conséquences des éventuels arrêts de fonctionnement des installations et de manière générale de tout autre dommage ou préjudice direct ou indirect dont la réparation n'ait pas été expressément à la charge du Vendeur et acceptée par lui. La responsabilité globale du Vendeur au titre de la Commande est plafonnée au prix de base de la Commande effectivement perçu par le Vendeur. Exclusion : Le Vendeur ne sera pas responsable des désordres ou défauts qui ont pour origine : i) une utilisation et/ou exploitation et/ou maintenance préventive et/ou corrective non conforme aux spécifications données, ii) une négligence, fausse manœuvre ou insoumission des règles de fonctionnement, iii) des interventions, et/ou maintenances préventives et/ou correctives effectuées sur les matériels et/ou équipements fournis par le Vendeur, par des personnes autres que le Vendeur, hormis en cas d'acceptation préalable et écrite par le Vendeur, iv) tout remplacement de consommables ou de pièces d'usures réalisés par l'Acheteur et ne respectant pas les spécifications techniques initiales desdits consommables ou pièces d'usures.

Article 10. – Assurances –

Le Vendeur s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie d'Assurance notoirement solvable les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques résultant de son activité professionnelle, de l'exécution des prestations au titre de la Commande, et des responsabilités susceptibles de lui incomber.

Article 11. - Force majeure –

Le Vendeur ne sera responsable d'aucun manquement à ses engagements contractuels résultant d'un cas de force majeure et tiendra l'Acheteur informé de la survenance de ce cas dans les meilleurs délais. Est considéré comme un cas de force majeure la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné et plus généralement tout fait extérieur à la volonté du Vendeur. Si, dans un tel cas, le Vendeur se trouvait dans l'impossibilité d'exécuter l'une quelconque de ses obligations contractuelles, la Commande serait automatiquement suspendue pendant. L'Acheteur pourra pendant cette période assurer ses approvisionnements après accord exprès du Vendeur par d'autres. Dès que l'empêchement cessera, les obligations du contrat et/ou de la Commande reprendront vigueur pour la durée restant à courir. Dans la mesure où l'empêchement persisterait au-delà de 30 jours, les parties auront la faculté de résilier la Commande, sans indemnité de part et d'autre.

Article 12. - Résiliation –

En cas de manquement par l'une des parties, à l'une quelconque des ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra résilier de plein droit la Commande, aux torts de la partie défaillante, quinze jours après une mise en demeure restée infructueuse, sans autre formalité.

Article 13. - Propriété intellectuelle – Confidentialité –

L'Acheteur reconnaît que le Vendeur conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les fournitures et services objet de la Commande. En conséquence, les plans, dessins industriels et spécifications fournis par le Vendeur et plus généralement tous documents ou Informations communiqués au titre de la Commande demeurent la propriété pleine et entière du Vendeur et ne pourront en aucune manière être utilisés par l'Acheteur à d'autres fins que celle objet de la Commande. A ce titre, le Vendeur consent à l'Acheteur à titre gracieux un simple droit d'usage des documents exclusivement dans le cadre de l'objet de la Commande. Pendant les 3 années qui suivent l'entrée en vigueur de la Commande, l'Acheteur s'engage à ne pas divulguer à tout tiers, officiellement ou officieusement, directement ou indirectement, par écrit ou par tout autre moyen, tout ou partie des Informations qui lui auraient été communiquées par le Vendeur dans le cadre de la Commande, sauf accord préalable et écrit de la partie émettrice. L'expression " informations " désigne, sans limitation, le savoir-faire, les plans et feuilles de calcul, et, généralement, toutes les informations techniques, financières ou commerciales échangées ou communiquées au titre de la Commande.

Article 14. – Droit applicable – Litiges –

Les présentes CGV sont régies par le droit français, à l'exclusion de l'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tous différends entre les parties relatifs à la Commande que les Parties ne pourraient résoudre amiablement seront portés devant le Tribunal de Commerce de Créteil.

VEOLIA WATER STI

Siège social : L'Aquarène
 1, place Montgolfier - 94417 Saint-Maurice Cedex - France
SAS, au capital de 2 000 000 €
APE 2829B 353 385 719 RCS Créteil
Code TVA Intracommunautaire : FR 34 353 385 719
Tél. +33 (0)1 45 11 55 55 - **Fax** +33 (0)1 45 11 55 00
Mail : infosti@veolia.com - www.veoliawatersti.com

VEOLIA WATER STI

AGENCE EST
PARC SAINT JACQUES
 37 BIS RUE ALBERT EINSTEIN
 54320 MAXEVILLE
 France
SIRET: 35338571900318
Company Vector Code: SG660/004





Votre contact GONCALVES FERRINHO ANA CATARINA
Tél +33 04 72 81 27 80
Email labsdira-commande.vws@veolia.com
Code consolidation SG660 /004

Facture

Facture n°	26000242 RI 00930
Date facture	13/02/2026
Notre référence interne	93033666 SA 00930
Date commande	05/02/2026

VEOLIA WATER STI
 Siège social : L'Aquarène
 1, place Montgolfier - 94417 Saint-Maurice Cedex - France
 SAS, au capital de 2 000 000 €
 APE 2829B 353 385 719 RCS Créteil
 Code TVA Intracommunautaire : FR 34 353 385 719
 Tél. +33 (0)1 45 11 55 55 - Fax +33 (0)1 45 11 55 00
 Mail : infosti@veolia.com - www.veoliawatersti.com

VEOLIA WATER STI
 AGENCE EST
 PARC SAINT JACQUES
 37 BIS RUE ALBERT EINSTEIN
 54320 MAXEVILLE
 France
 SIRET: 35338571900318
 Company Vector Code: SG660/004

